

# BLANQUER JOUE LA SOURDE OREILLE ? IL VA NOUS ENTENDRE ! **GRÈVE RECONDUCTIBLE À PARTIR DU 28 MARS**

## **CONTRE LES RÉFORMES DE L'ÉDUCATION, LES MENACES SUR LES ENSEIGNANT-ES ET LES SUPPRESSIONS DE POSTES !**

La journée de grève et manifestation du 19 mars a marqué un tournant dans la mobilisation des personnels de l'Éducation nationale avec plus de 40 % de grévistes dans les écoles parisiennes. Le premier degré a ainsi rejoint les collègues du second degré qui mènent des actions depuis plusieurs mois (contre les réformes des lycées, la loi ORE et la loi « école de la confiance »).

### **UNE ÉCOLE DU TRI SOCIAL, ENCORE PLUS INÉGALITAIRE ET RÉACTIONNAIRE**

Parcoursup et l'affectation en fac selon l'origine sociale et les résultats scolaires des élèves, la réforme du lycée professionnel avec notamment une baisse des horaires d'enseignement général d'environ 20 %, la réforme du lycée général et technologique qui individualise les parcours des élèves en augmentant la sélection et la méritocratie dans un contexte de hausse importante des effectifs et de baisse des moyens, la réforme du bac qui devient un diplôme maison... la cohérence des attaques de ce gouvernement contre le service public d'éducation est encore renforcée par deux projets de loi en passe d'être votés. D'une part celui sur la fonction publique avec l'augmentation du recours aux contractuel-les et le démantèlement des commissions paritaires. D'autre part, celui sur « l'école de la confiance », pierre angulaire de l'attaque libérale réactionnaire de la start-up macronnienne.

### **L'ÉCOLE DE LA « CONFIANCE » ? UN PROJET AUTORITAIRE, LIBÉRAL ET RÉACTIONNAIRE**

Le devoir d'exemplarité des enseignant-es est une menace sur la liberté d'expression et notamment sur le droit de critiquer la politique éducative du gouvernement. Dans le même temps, des enseignant-es de CP font les frais de l'autoritarisme ministériel (pressions d'IEN, menaces de sanctions disciplinaires) simplement parce qu'ils-elles n'ont pas fait passer les évaluations nationales ou refusent de faire remonter les résultats. Dans le second degré, des réunions parents-profs ont été interdites et des collègues qui avaient prévu de mettre 20/20 sur tous les bulletins du deuxième trimestre ont subi elles aussi des pressions.

La création des EPSF (Établissements Publics des Savoirs Fondamentaux) est une modification majeure du système éducatif. Ce projet consiste à fusionner dans « le même bassin de vie » plusieurs écoles avec un collège dont un-e des principaux-ales aura la charge de la gestion hiérarchique des professeur-es des écoles, de la relation avec les parents... Les conseils de maître-sse et les chargé-es de direction vivent peut-être leurs dernières heures...

Dans la logique de contractualisation à l'œuvre dans la fonction publique, les assistant-es d'éducation préparant les concours de l'enseignement pourront se voir confier des tâches d'enseignement sans statut, dans des conditions de travail indignes et pour un salaire de misère.

L'obligation de scolarisation des enfants dès trois ans, alors que 97 % le sont déjà, cache mal l'objectif du gouvernement : obliger les communes à financer les écoles maternelles privées à hauteur des financements de l'école publique.

La formation des enseignant-e-s n'est pas épargnée : si le nom change encore, c'est surtout la reprise en main des enseignements par le Ministère qui doit être dénoncée.

# LE 28 MARS, ON DÉMARRE LA GRÈVE RECONDUCTIBLE !

Depuis plusieurs mois, un mouvement contre ces réformes se diffuse à l'échelle du territoire. De la maternelle à l'Université, des enseignant-es se mettent en grève, parfois reconductible, refusent de faire passer les évaluations, de rentrer les notes sur les livrets, mettent 20 sur 20 sur les bulletins, démissionnent de leur fonction de professeur-e principal-e et organisent des happenings où sont tournés en ridicule les oukazes ministériels.

Depuis le 19 mars, les enseignant-es grévistes parisien-nes du premier degré réuni-es en AG appellent à la grève reconductible à partir du 28 mars exigeant l'abandon des réformes Blanquer.

La motion adoptée se termine ainsi : « Nous appelons l'ensemble des collègues à se mobiliser dès demain et à entrer en grève à partir du jeudi 28 mars. Nous appelons dès maintenant à faire remonter des intentions de grève. »

L'AG éducation IDF, réunissant des représentant-es de 77 établissements et écoles, a également adopté un appel à la grève interdegrés dès le 28 mars.

Dans d'autres académies, des AG de personnels ont lancé des mots d'ordre de grève reconductible : à Rennes, Angers, Aubervilliers, Niort, Clermont-Ferrand, Gennevilliers, Nanterre, Lyon... À Nantes plusieurs centaines de collègues sont en grève reconductible depuis deux semaines. Une journée « écoles mortes » est appelée nationalement pour le 29 mars. Une manifestation samedi 30 mars permettra d'impliquer les parents dans la mobilisation.

Toutes ces dates sont des points d'appui pour construire un mouvement d'ampleur.

Pour Sud éducation Paris, seule la grève reconductible auto-organisée par les personnels en lutte peut permettre de gagner !

## SUD ÉDUCATION PARIS APPELLE

- ☞ dans le premier degré à déposer massivement des intentions de grève pour toute la période et à participer aux réunions et AG locales
- ☞ dans le second degré à tenir des heures d'informations syndicales et des AG intercatégorielles partout où c'est possible
- ☞ à participer au rassemblement le 27 mars à l'appel de l'intersyndicale 1<sup>er</sup> degré contre les sanctions à 13h30 place de la Sorbonne

☞ à se mettre en grève à partir du 28 mars :

☞ AG parisienne de grève à 10h

☞ Manifestation à 14h

☞ AG éducation IDF à 17h